



accidents de travail successifs

Par **yoyo69**, le **19/01/2011** à **13:35**

Bonjour,

Quelqu'un peut-il me renseigner sur le calcul qui va être fait par la Sécurité Sociale car j'ai eu 2 accidents du travail.

L'un en 2008 où j'ai eu 12% et un 2° Accident de trajet en 2009 sur lequel il m'est soi- disant accorder 6% consolidé le 31/8/2010 dont j'attends la notification.

Comment ça fonctionne au niveau du 2° accident s'agira t'il d'un capital ou tiendront 'ils compte du 1° accident et quel calcul procederont'ils?

le 2° m'a tout de même valu un licenciement pour inaptitude et pour lequel j'ai demandé également un taux socio-Professionnel.

Je vous remercie de vos précisions
Cordialement

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **15:44**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la [MDPH](#)